

## **COMPTE RENDU RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 19 SEPTEMBRE 2024**

Le dix-neuf septembre deux mille vingt-quatre à vingt heure trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de GUERN, se sont réunis à la mairie, au nombre de treize, 2 procurations déposées, suite de la convocation faite le **12 septembre 2024**  
Le nombre des Conseillers Municipaux en exercice est de quinze.

### **DÉCISIONS**

#### **1/ DECISION MODIFICATIVE N° 4 BP COMMUNE 20400**

Le conseil municipal décide de prendre une décision modificative n° 4 sur le budget 20400 COMMUNE, afin de régulariser le compte 66111 où aurait dû être comptabilisé les intérêts du prêt relais n° 10001416823 de 175000€ pour l'aménagement de la rue du Couvent.

telle que figurant ci-après :

**Dépenses Fonctionnement :**

66111 = Intérêts d'emprunt + 1625.90€

**Dépenses Fonctionnement :**

6161 = Assurances - 1625.90€

#### **2/ DECISION MODIFICATIVE N° 1 BP LOTISSEMENT LE CLOS DU PONTERRE 20403**

Le Conseil municipal décide de prendre une décision modificative n° 1 sur le budget 20403 LOTISSEMENT LE CLOS DU PONTERRE 20403, afin de régulariser le compte 66111 où aurait dû être comptabilisé les intérêts de l'emprunt n° 10001416837 de 95 000€ pour le l'aménagement du nouveau lotissement.

telle que figurant ci-après :

**Dépenses Fonctionnement :**

66111 = Intérêts d'emprunt + 902.73€

**Dépenses Fonctionnement :**

6045 = Honoraires - 902.73€

#### **3°/ AVENANT N° 1- PLUS VALUE GOLFE BOIS CRÉATION - AMÉNAGEMENT RUE DU COUVENT**

Madame la maire rappelle que la validation du lot 2 Espaces Verts pour l'entreprise GOLFE BOIS CRÉATION (délibération n°22 du 22/02/2024), pour l'aménagement de la Rue du Couvent, d'un montant de HT de 73 821.76€ soit 88 586.11€ TTC.

Les travaux supplémentaires effectués par l'entreprise Golfe Bois Création sont :

- la réalisation d'un alignement d'arbre partie basse du terrain avec modification d'essence d'arbre et engazonnement de l'espace prévu pour la salle des sports, pour un montant de 1283.55€ HT soit 1540.26€ TTC en plus-value (différence devis initial de 73821.73€ HT et nouveau devis de 75105.31€ HT).
- la pose de bâches sur l'espace vert côté gauche de la voie pour un montant de 2957.40€ HT soit 3548.88€ TTC en plus-value.

Madame la maire propose de valider les plus-values demandées, soit **4240.95€ HT pour un montant TTC de 5089.14€.**

**Ce qui porte le marché à 78 062.71€ HT soit 93 675.25€ TTC**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide de valider l'avenant n° 1 proposé par de l'entreprise Golfe Bois Création pour un montant de 4 240.95€ HT soit TTC de 5 089.14€.**

#### **5°/ MISE A DISPOSITION D'UN ANIMATEUR**

Madame la maire rappelle à l'assemblée qu'il est nécessaire de délibérer pour décider des modalités de mise à disposition de l'animateur sportif auprès de l'école de foot Guern-Malguénac pour les entraînements du mercredi après-midi, en période scolaire.

**Le conseil municipal, décide de mettre à disposition l'animateur sportif 1H15 par semaine, facturée au coût horaire chargé de l'heure (révisable annuellement), sur 36 semaines d'activité et de signer la convention de mise à disposition.**

#### **5°/ TARIF DU PORTAGE DE REPAS À DOMICILE**

Madame la maire rappelle à l'assemblée la délibération du 17/09/2013 fixant le tarif du portage de repas à 5.70€ les jours non livrés et 7€ les jours livrés par personne.

Madame la maire, au vu de l'augmentation du coût de revient 2023 de 11.68€ (repas + pain + transport + personnel), souhaite revoir le tarif du portage des repas.

**Le conseil municipal, décide de valider le tarif de 7.50€ sans distinction de jours livrés à compter du 7 octobre 2024.**

#### **6°/ RECONDUCTION DU DISPOSITIF ARGENT DE POCHE**

Madame la maire rappelle à l'assemblée la délibération n° 84 du 20/06/2024 concernant la mise en place du dispositif 'argent de poche' pour les vacances d'été 2024. Le dispositif a été des plus positifs tant au niveau des jeunes et leurs accompagnateurs, qu'au niveau des travaux effectués.

Madame la maire souhaite prolonger ce dispositif pendant toutes les vacances scolaires, les dates seront à définir au fur et à mesure de besoins, dans les mêmes conditions que précédemment :

**Le conseil municipal, par 14 voix pour et 0 voix contre, 1 abstention, décide de reconduire le dispositif 'argent de poche' sur les vacances scolaires suivants les besoins, dans les conditions suivantes :**

- la durée journalière de travail est de 3 heures avec une rémunération de 15 € les 3 heures, versée par mandat administratif sur le compte bancaire du jeune ou à défaut de leurs parents.

#### **7°/ QUESTIONS DIVERSES**

##### **7-1° AVENANT N° 3 - PLUS VALUE - AMÉNAGEMENT RUE DU COUVENT - (LOT 1 VOIRIE- BERTHO TP)**

Madame la maire rappelle que la validation du lot 1 voirie et réseaux pour l'entreprise BERTHO TP (délibération n°22 du 22/02/2024) et les validations des plus-value 1 et 2 (délibération n°81 du 20/06/2024 et délibération 91 du 18/07/2024) d'un montant de HT de 9 259.00€ soit 11 110.80€ TTC.

Suite aux intempéries du samedi 31 août 2024, des ravinements ont dégradé le site. Afin de prévenir des situation similaires des travaux supplémentaires sont à effectuer par l'entreprise BERTHO TP pour un montant de 2 890.00€HT soit 3 468.00€TTC en plus-value.

**Ce qui porte le marché à 23 0939.30€ HT soit 28 0595.16€ TTC**

**Le conseil municipal, décide de valider l'avenant n° 3 proposé par de l'entreprise Bertho TP pour un montant de 2890.00€ HT et 3468.00€ TTC en plus-value.**

### **7-2°/ TARIF SPECTACLE DU 06/10/2024**

Madame la maire rappelle l'organisation du spectacle théâtral du dimanche 6 octobre 2024 à 15H. Le contrat passé avec les artistes de la compagnie Mouton Major, pour le spectacle "Mon père avait 3 vaches", s'élève à 1400€.

Le département nous versera une aide financière de 700€, au titre de la circulation des œuvres.

Le conseil municipal décide de fixer le prix à 5€ et gratuit pour les moins de 16 ans.

## **INFORMATIONS**

### **I01/ ASTREINTES SALLE POLYVALENTE**

Madame la maire rappelle à l'assemblée le problème évoqué pendant plusieurs conseils municipaux, des dépannages pendant les week-ends de location de la salle polyvalente.

Il a été question de la mise en place d'astreintes pour le personnel communal habilité. Au vu de la difficulté de mise en place, la maire et les adjoints se sont portés volontaires pour intervenir en cas de panne à la salle polyvalente suivant leur calendrier d'astreintes d'urgences.

### **I02/ POINT RENTRÉE SCOLAIRE**

Madame la maire informe l'assemblée qu'il y a 74 élèves inscrits pour l'année scolaire 2024-2025.

Tous les postes vacants de l'école des Korrigans sont pourvus.

- TPS/PS/MS/GS : Mme Marie MOAL OLIVIER
- GS/CP : Mme Elisabeth GAUBERT et Mme Mathilde SIPP pour la décharge de direction le jeudi
- CE1/CE2 : Mme Manon ANCELIN
- CM1/CM2 : Mme Lauriane TOUTAIN et Mme Mathilde SIPP le vendredi pour le complément de temps partiel.
  
- Le stationnement et la circulation sont facilités depuis la création de l'allée des korrigans.
- 1 seul circuit de transport scolaire avec les cars Taxivy pour 6 enfants.

### **I03/ REPAS DES AÎNÉS**

Madame la maire informe l'assemblée de l'organisation le dimanche 13 octobre du repas des aînés à la salle polyvalente. Le restaurant Le Gwenestan de St Barnabé assurera le repas et le service. Le prix est de 31€ / repas.

Les invitations sont distribuées aux conseillers, à faire avant le 30 septembre pour une réponse du nombre total pour le 1er octobre 2024 (252 invitations) .

Un rappel : les invitations sont pour les personnes de +70 ans. Si celles-ci ne viennent pas aux repas, elles n'auront un colis que si elles ont +75 ans. Cf délibération du 78 du 17/11/2022.

#### **104/ SPECTACLE DE NOËL**

Madame la maire informe l'assemblée que le spectacle de Noël offert aux enfants aura lieu le lundi 16 décembre 2024 à 14H à la salle polyvalente suivi du goûter annuel.

La Compagnie du Gouffignol a été choisie pour interpréter une comédie magique.

Le montant de cette prestation s'élève à 690€ TTC.

#### **105/ INFORMATIONS PERSONNEL COMMUNAL :**

Madame la maire informe que :

- l'adjoint technique chargé des espaces verts, est prolongé en accident du travail jusqu'au 10/10/2024
- l'adjoint administratif d'accueil a repris son poste à temps plein depuis le 10/08/2024
- l'agent de maîtrise chargé du service cantine, est prolongé en arrêt maladie jusqu'au 13 octobre 2024.

#### **106/ ENTRETIEN DES CHEMINS COMMUNAUX**

Un recensement des demandes des agriculteurs a été fait pour l'achat de blocage pour les chemins agricoles par la mairie ( budget prévu 8 000€ ) : 4 personnes se sont inscrites.

La mise en place se fera par les agriculteurs eux-mêmes.

#### **107/ INFORMATIONS EVÈNEMENTS À VENIR**

- le vendredi 6 décembre 2024 : Marché de Noël

#### **108/ INFORMATION COMMUNICATION**

- Le Guern actus de Novembre/Décembre est en préparation : envoyez vos articles avant le 26 octobre.
- Préparation du magazine 2025 : réunion mixte de la commission communication et culture le lundi 23/09/24 à 20h30 en mairie.

#### **109/ COMMERCANTS SOUS HALLE MARCHANDE**

- Un Food truck s'installe, depuis le 17/09/2024, tous les mardis soirs de 18h à 21H. Gratuité les 4 premières permanences puis 11€ par journée de présence
- Un Maraîcher est en place tous les vendredis soirs.

#### **110/ QUESTIONS DIVERSES : néant**

**Prochain conseil municipal : jeudi 17 octobre 2024 à 20h30.**